



RAPPORT D'ACTIVITE

2015



L'Edito du Président

« Première année pleine de la nouvelle mandature, 2015 a été une année de préparation aux grandes décisions d'avenir pour l'eau potable sur notre département. Je voudrais citer 3 dossiers emblématiques:

- Lancement de **l'étude patrimoniale** qui donnera des pistes pour pérenniser les infrastructures d'eau potable via un diagnostic de l'existant et des projections pour le futur (problématique du renouvellement et de son financement)
- Rencontres avec la préfecture et proposition **d'organisation future** des services suite à la parution de la loi NOTRe qui transfère la compétence eau aux communautés de communes
- Avancement des études sur la liaison **Aqueduc Vilaine Atlantique** qui permettra d'assurer la sécurisation en eau du département pour les décennies à venir et définition de son mode de fonctionnement avec une prise en charge des coûts d'achat par le fonds de concours

Tous ces projets sont menés dans une optique d'amélioration du service rendu à l'utilisateur et un esprit de solidarité entre les territoires, essence même de notre collectivité.

Je voudrais souligner également le développement de la coopération entre les départements dans le cadre du Pôle Ouest regroupant 7 syndicats départementaux du grand ouest, lieu d'échanges d'expériences et d'expertises et de discussions sur l'avenir.

Vous trouverez bien sûr dans ce document les principaux chiffres sur les différents domaines d'activité du SMG 35 pour l'année 2015. J'espère que vous apprécierez l'évolution de sa présentation plus aérée et plus conviviale.

Soyez assurés de l'engagement total des élus et des agents à la construction d'un service public d'eau potable performant et solidaire.

Bonne lecture à toutes et tous »

Auguste FAUVEL

Président du SMG 35

Le SMG35

« AGIR ENSEMBLE
POUR L'EAU »



Le SMG 35 assure l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble du département d'Ille et Vilaine.

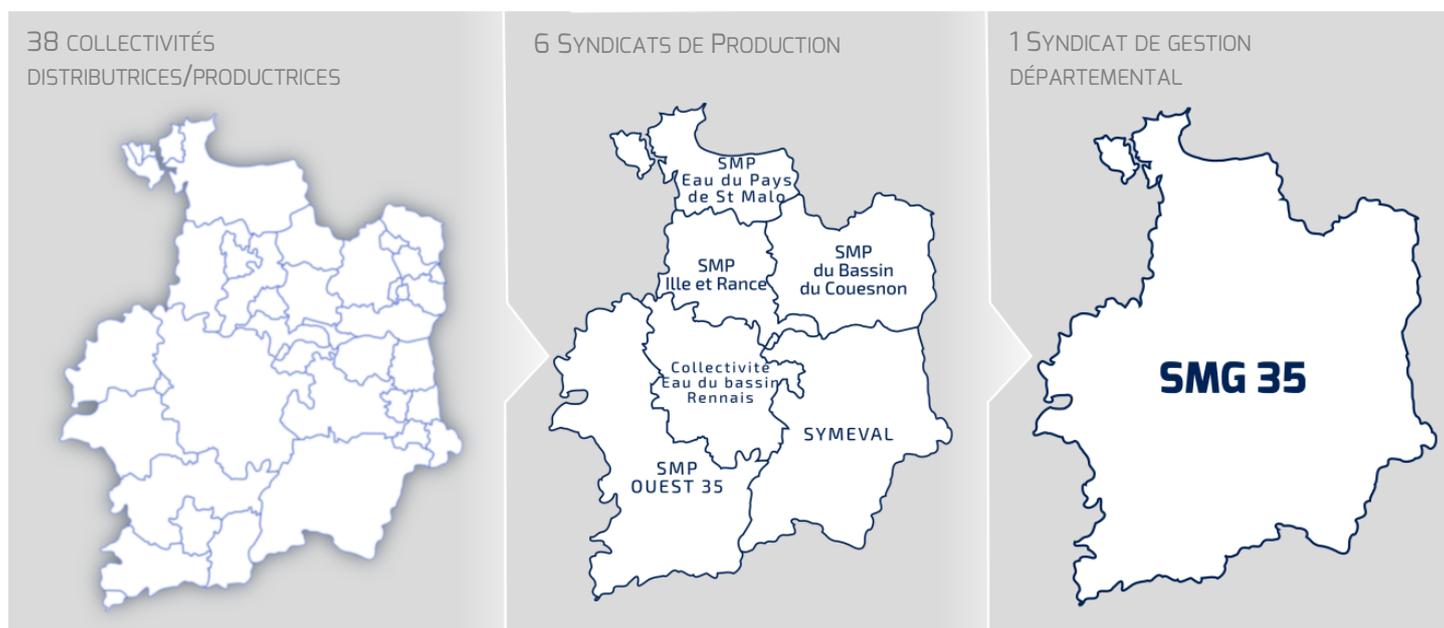
Pour cela, il définit un **schéma départemental** de sécurisation et le finance au travers d'une **solidarité départementale** : chaque abonné participe sur chaque m³ d'eau consommé.

La qualité de l'eau est au coeur des préoccupations du SMG 35 via **la mise en place et le suivi des périmètres de protection des captages d'eau**. Il contribue également au financement des **actions « bassins versants »** pour la reconquête de la qualité des eaux brutes.

Avec la réalisation des **rapports** sur le prix et la qualité des services publics, le SMG 35 centralise et analyse les données de l'eau potable à l'échelle du département. Son expertise conseille les collectivités sur leurs grandes orientations.

Fidèle à sa valeur fondatrice, la solidarité départementale, le SMG 35 fédère les collectivités productrices et distributrices d'eau potable.

L'organisation territoriale de l'eau potable en Ille-et-Vilaine



L'historique de la compétence

1993

Création du
SMG 35

2002

Participation
aux financements
des politiques
de reconquête de
la qualité des eaux

2005

Assistance
technique
auprès des SMP

2007

Nouveau
règlement
financier

2011

Assistance
technique RPQS
auprès des
collectivités

2014

Dernière
modification
des statuts



Sommaire

Les évènements marquants 2015	p 04
Les instances	p 05
Le schéma départemental d'eau potable (SDAEP)	p 04
Les travaux d'usines d'eau potable suivis par le SMG	p 04
Les travaux de canalisations d'eau potable suivis par le SMG	p 05
Le financement des travaux du schéma départemental en 2015	p 07
Les périmètres de protection des captages	p 08
Les captages d'eau potable d'Ille-et-Vilaine en quelques chiffres	p 08
Les procédures PPC actives en 2015	p 08
Le Financement des PPC	p 09
Suivi des PPC	p 09
Le financement des actions Bassins versants	p 10
Les nouveaux captages prioritaires	p 10
L'observatoire de l'eau potable	p 11
La veille juridique	p 12
La participation du SMG 35 au 17ème CGLE	p 13
Le pôle Grand Ouest: la loi NOTRe au cœur des sujets	p 13
La gestion financière	p 14
Le service du SMG35	p 15
Les perspectives 2016	p 16



Les événements marquants 2015

Avancement de l'Aqueduc Vilaine-Atlantique

Après les études préliminaires de 2014, l'année 2015 a été consacrée à la réalisation de l'avant projet et des études associées à savoir :

- Une **étude qualitative** des eaux en provenance de chaque usine,
- Une **étude technique** sur le pompage à Villejean,
- Une **étude technico-financière** sur le fonctionnement futur de la conduite et ses conséquences pour les SMP.

Avec ce projet, le **SMG devient pour la première fois maître d'ouvrage.**

3 départements qui pourront être sécurisés en eau potable par la liaison AVA : Morbihan, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique

Le SMG 35 lauréat des Trophées de l'eau 2015

Depuis huit ans, l'agence de l'eau Loire-Bretagne organise les trophées de l'eau pour récompenser des actions exemplaires pour l'eau et les milieux aquatiques.



Cette année, le SMG 35 a reçu un trophée dans la catégorie « Préservation des ressources en eau ». Il sensibilise les collectivités de son département sur la gestion patrimoniale des réseaux en exploitant et diffusant les données des RPQS (Rapport sur le prix et la qualité des services) remplis par chaque service d'eau. Avec l'aide d'un logiciel, il fait vivre la base de données et réalise des analyses thématiques.

De gauche à droite: **Mr Trouslard**, directeur du SMG 35, **Mr Letournel**, Vice Président du SMG 35, **Mr Fauvel**, Président du SMG 35.

La gouvernance « Eau potable »

Deux événements majeurs ont marqué cette année 2015 :

• La mise en œuvre de la **Loi MAPTAM** qui oblige Rennes Métropole à prendre la compétence eau potable sur son territoire. Afin de préserver l'architecture actuelle, une nouvelle collectivité a vu le jour au 1^{er} janvier: la collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) qui comprend les communes de Rennes Métropole et les communes non-métropolitaines des ex-syndicats intercommunaux d'eaux (SIE de La Région Nord de rennes, SIE de Rophemel, SIE Lillion). Ainsi la CEBR est la première entité à exercer la pleine compétence (production + distribution) eau potable sur l'ensemble de son territoire.

• La promulgation de la Loi NOTRe en Août qui donnera la compétence Eau aux EPCI à fiscalité propre à compter de 2018 ou 2020.

Les INSTANCES

Le comité syndical

Dans un contexte de coopération territoriale, le SMG 35 est doté d'une gouvernance spécifique pour élaborer et porter une politique départementale de l'eau potable.

Chaque syndicat mixte de production (SMP) ainsi que le conseil départemental, désignent un ou plusieurs délégués qui siègent au Comité syndical. Il est composé de 15 titulaires et de 15 suppléants. Lieu de décision du SMG 35, **il s'est réuni 3 fois** cette année.

En 2015, avec la création de la collectivité eau du bassin rennais (CEBR) et les élections au conseil départemental, les membres du SMG 35 ont changé par rapport à 2014. La liste des membres du comité syndical est disponible sur notre site www.smg35.fr.

Le bureau syndical

Le bureau du syndicat est composé de 7 membres. Il exerce par délégation du comité certaines prérogatives en matière de ressources humaines, de passation de marchés publics (compris entre 100 000 et 250 000€ HT), d'étude des dossiers travaux inscrits au schéma et d'approbation des supports de communication.

4 bureaux ont eu lieu en 2015.



Auguste Fauvel
Président



Yannick Nadesan
1^{er} vice président



Philippe Letournel
2nd vice président



Marc Hervé
3^{ème} vice président



Jacques Benard
Membre



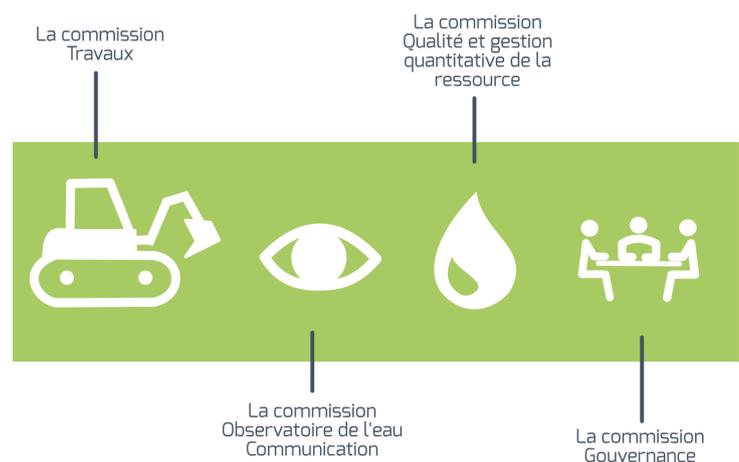
Joseph Boivent
Membre



André Lefeuvre
Membre

Les commissions thématiques

4 commissions traitant des principales missions du SMG ont été mises en place en septembre 2014. Elles sont un lieu d'échanges et de propositions. **Elles se sont réunies à 6 reprises en 2015.**



Le SCHÉMA DÉPARTEMENTAL (SDAEP)

Le SMG 35 pilote les travaux prévus au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable d'Ille-et-Vilaine. Les 6 Syndicats Mixtes de Production (SMP) du département sont chargés de leur mise en œuvre en tant que maîtres d'ouvrage.

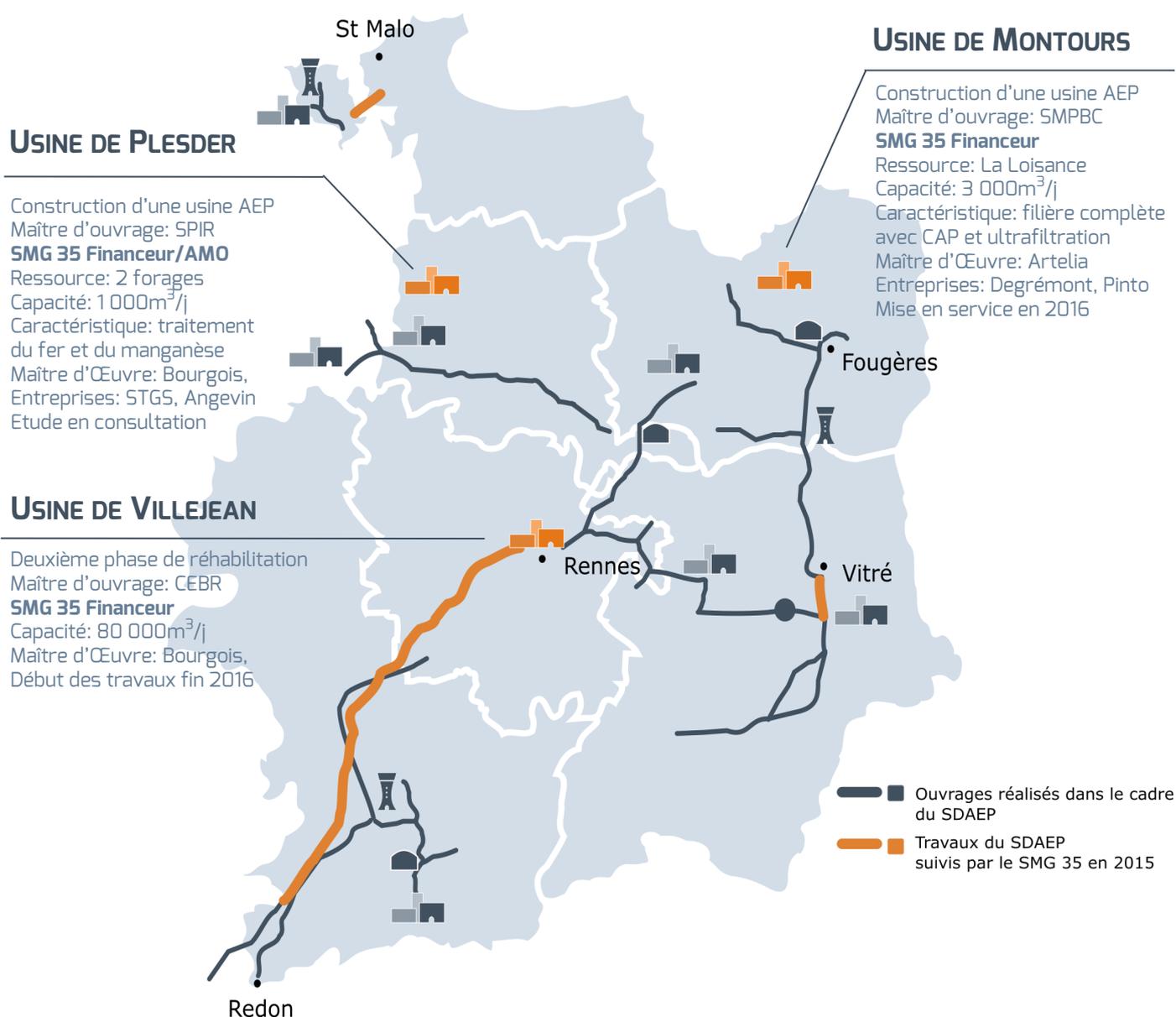
Le SMG assure :

Le financement des ouvrages prévus au Schéma Départemental et porté par les SMP. Les travaux sont financés à 100% par le fonds de concours départemental, après déduction des aides des autres financeurs (Agence de l'eau).

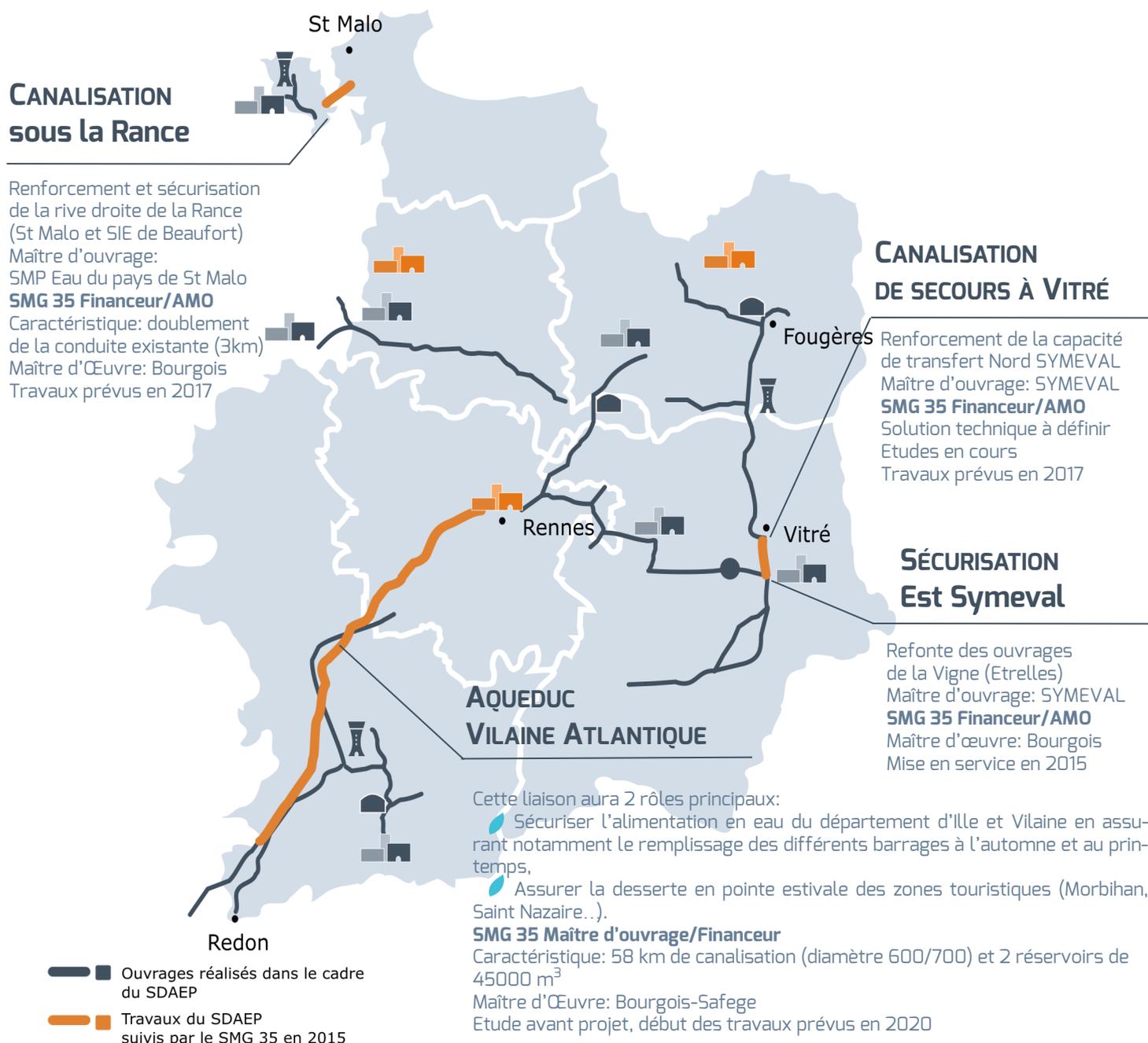
La cohérence au niveau départemental entre les projets et investissements portés par les différents SMP.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des SMP pour la plupart des projets : définition du programme, assistance au choix du maître d'œuvre, suivi des procédures administratives, suivi des études et des travaux, suivi financier.

Les travaux d'usines d'eau potable suivis par le SMG 35 en 2015



Les travaux de canalisations d'eau potable suivis par le SMG 35 en 2015



Le financement des travaux du schéma départemental en 2015

5,7M€ C'est la somme versée en 2015, pour les investissements inscrits au schéma réalisés depuis 2010.

De nombreux emprunts effectués par les SMP ont été nécessaires pour financer les 100M€ de travaux.

Remboursement d'emprunts et avances AELB



Point d'attention:

Le remboursement d'emprunt pèsera 7,5M€/an d'ici 5 ans soit plus de 90% de la recette actuelle.

Collectivités	Station	Interconnexion	Antenne secondaire/ usine locale	TOTAL
CEBR	2 094 475	1 064 032	170 084	3 328 592
SMPBC	224 103			224 103
OUEST35		248 750		248 750
SMPEPCE	453 041	234 340		687 381
SPIR			40 920	40 920
SYMEVAL	710 406	106 666	53 881	870 954
IAV		300 000		300 000
Total	3 482 028	1 953 789	264 885	5 700 702

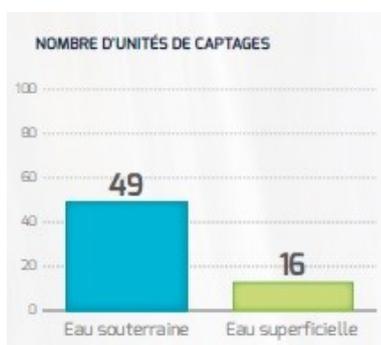
Les périmètres de protection des captages d'eau potable

La mise en place des périmètres de protection autour des captages (PPC) a été l'une des principales actions du SMG 35 depuis 1998. Le SMG 35 procède depuis peu à l'actualisation d'anciens périmètres de protection.

Le SMG finance largement les opérations nécessaires à la définition des périmètres de protection avant déclaration d'utilité publique (DUP) et les opérations techniques et administratives après DUP.

Afin de permettre une protection effective des captages, le SMG 35 assiste les collectivités productrices dans le suivi des périmètres de protection depuis 2010.

Les captages d'eau potable d'Ille-et-Vilaine en quelques chiffres



98 %

C'est le pourcentage d'eau produite issue de captages dotés d'un périmètre de protection en Ille-et-Vilaine.



C'est le nombre de captages dotés d'un arrêté préfectoral antérieur à 1990. Le SMG 35 s'attèle alors à l'actualisation de ces périmètres.

Les procédures « Périmètres de protection » actives en 2015

Captage	Maître d'ouvrage	Procédure	Avancement procédure
Lillion	CEBR	Révision PPC	Arrêté préfectoral obtenu en 2015
Les Bougrières	CEBR	Mise en place PPC	Arrêté préfectoral obtenu en 2015
La Ferrière	SPIR	Mise en place PPC Mise en œuvre protection	Arrêté préfectoral obtenu en 2015
La Guérinière	SIE des Monts de Vilaine	Révision PPC	Etudes préalables en cours
Drains de Fougères	SMPBC	Mise en place PPC	Phase de concertation
La Bretonnière	SMPBC	Révision PPC	Etudes préalables en cours
Le Meneu	SMP Ouest 35	Révision PPC	Etudes préalables en cours
La Saudrais, Tizon et la Bouexière	SIAEP de Montauban – St Méen	Révision PPC	Etudes préalables en cours.
Fénicat, Pavais et Marionnais	CEBR	Mise en œuvre protection	En cours
Le Paradet	Redon	Mise en œuvre protection	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
Bois Joli	SMPEPCE	Mise en œuvre protection	En cours

Le financement des périmètres de protection des captages

TOUS les captages publics d'eau potable destinée à la consommation humaine peuvent bénéficier de

L'Aide financière du SMG



2015

137 500 €
versés

Après déduction des aides des autres financeurs sur le montant HT, l'aide du SMG 35 est de :

100%



50%*



sur les opérations nécessaires à la définition officielle des périmètres

sur les opérations techniques et administratives (acquisition de parcelle, indemnisation, boisement ...)

**dans la limite d'une enveloppe définie en fonction de l'autorisation de production du captage.*



11
dossiers

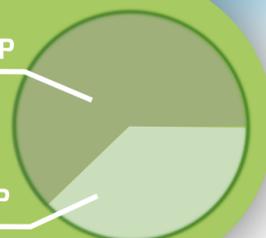
DUP Déclaration d'utilité publique

7

Avant DUP

4

Après DUP



Le suivi des périmètres de protection des captages

LA PROCÉDURE « SUIVI PPC »

La démarche utilisée lors des suivis consiste en une **surveillance basée sur l'observation**. Celle-ci est effectuée sur le terrain avec la présence d'élus et/ou techniciens des collectivités Maître d'Ouvrage.

Les **irrégularités et observations constatées** sont ensuite traitées au niveau d'une base de données gérée par le SMG 35. Celle-ci permet notamment l'édition de fiches observations, qui sont ensuite transmises par la collectivité Maître d'Ouvrage aux personnes concernées.

Enfin, lors des suivis, un **point sur les travaux à la charge des collectivités** est également réalisé.

Appui technique
pour les **23** collectivités productrices
59 périmètres surveillés
Evolution positive
de la protection



168 infractions constatées
soit une moyenne
de 2,6 par suivi

43% des infractions
sont des récidives

22% des infractions
concernent les règles de
pâturage

Le Financement des actions BASSINS VERSANTS

En 2015, **10 programmes « bassins versants »** font ainsi l'objet de financements par le SMG 35. Ces derniers, budgétés à hauteur de 475 000 € pour l'année 2015, constituent un complément indispensable aux participations des autres financeurs institutionnels (Département, Agence de l'Eau, Région).

En 2015, des réflexions ont été engagées sur l'évolution du rôle du SMG 35, notamment dans le cadre de la commission « Protection et gestion de la ressource » :

- Rencontres avec les SMP et les principaux syndicats de bassin pour évaluer les besoins des maîtres d'ouvrage ;
- Evolution du règlement financier du SMG35 avec une simplification des procédures de demande de financement pour les actions « bassins versants », en lien avec les autres financeurs ;
- Mise en place de financements spécifiques destinées à encourager les **actions innovantes** en lien avec la préservation de la ressource en eau, opérationnels dès 2016 ;
- Avis du SMG 35 sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne, notamment concernant la désignation de nouveaux captages prioritaires en Ille-et-Vilaine.

Les nouveaux « Captages prioritaires »

La loi du Grenelle 1 de l'environnement de février 2009 avait établi une première liste nationale de 507 captages prioritaires, dont 4 situés en Ille-et-Vilaine : la Ville Chevron (Le Meu), le Quincampoix (le ruisseau des Echelles), Pont Juhel (L'Airon) et les drains du Coglais.

Adopté en novembre 2015, le nouveau SDAGE Loire Bretagne a établi une seconde liste de captages prioritaires pour leurs teneurs en nitrates et/ou en pesticides, dont 12 situés en Ille-et-Vilaine : les prises d'eau de la Roche (Coesnon), Pont Billon (Vilaine), la Valière, Landal, Beaufort et le Bas Sancé (Loisance) ; ainsi que les captages souterrains du Vau Reuzé, la Gentière, la Couyère, les Aulnais, Méjanot et Le Chalonge.

L'Ille-et-Vilaine compte donc désormais **16 captages prioritaires**, pour lesquels des programmes d'action doivent être mis en place afin de parvenir à une amélioration de la qualité de l'eau.

Le SMG 35 finance déjà les actions relatives aux captages prioritaires superficiels via les programmes d'actions « Bassins Versants ». L'assistance financière et technique du SMG 35 sera étendue aux captages prioritaires souterrains, sous une forme à préciser.

Le SMG35 accompagne depuis **15 ans** les programmes de reconquête de la qualité de l'eau en amont des prises d'eau potable.

Ces financements permettent aux maîtres d'ouvrage (syndicats de production d'eau potable ou syndicats de bassin versant) d'engager de nombreuses actions dans le domaine de la lutte contre les pollutions diffuses : actions agricoles, accompagnement des collectivités pour la réduction de l'utilisation des phytosanitaires, suivi de la qualité de l'eau sur les bassins versants, éducation à l'environnement...



L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL des services d'eau potable

L'expertise du SMG 35 et l'acquisition des données eau potable permettent :

- La réalisation d'une synthèse départementale sur les services publics d'eau potable
- Une connaissance fine de la situation de l'eau potable et donc d'apporter un conseil avisé aux collectivités.

En parallèle, le SMG 35 réalise les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS) pour 86% des collectivités d'Ille-et-Vilaine.



L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE (DONNÉES 2014)

Ouvrage annuel de référence, il est disponible sur notre site www.smg35.fr et a été transmis aux principaux acteurs de l'eau potable dans le département (collectivités, administrations, entreprises de l'eau, organismes parapublics, associations, ...)

OPENDATA

75 % des usagers de l'eau potable en Ille-et-Vilaine ont accès, sur le site de l'observatoire www.services.eaufrance.fr aux données 2014 (situation au 1er Janvier 2016).

L'implication des collectivités est encore massivement relayée par le SMG 35 qui a procédé à 48 télédéclarations.

Les données rendues accessibles sont des données dites consolidées offrant une réelle valeur ajoutée à être partagée en termes de transparence ou de service à l'habitant.



48 RPQS

Le SMG 35 assure la réalisation des projets RPQS eau potable de près de 86% des services d'eau potable du département.

De plus, une analyse comparative de 3 critères descriptifs et de 6 indicateurs de performance technique et financière est réalisée pour chaque collectivité.



Veille juridique

11 bulletins en 2015
14 destinataires

Chaque mois, une veille juridique éditée par le SMG commente et analyse les principaux textes législatifs et réglementaires ainsi que les jurisprudences qui font l'actualité du droit de la fonction publique à l'échelle locale et nationale.

Les informations sont issues de différentes sources, les journaux officiels, les recueils des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, la Gazette des communes, la lettre d'information du ministère de l'écologie

L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE (EDCH)

- **3 arrêtés préfectoraux** relatifs aux autorisations d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine sur certains captages d'Ille-et-Vilaine sont parus.
- En matière de **tarification**, le décret n° 2015-416 du 14 avril 2015 fixe la liste des collectivités territoriales et de leurs groupements retenus pour participer à l'expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau.
- Une décision du 29 mai 2015 du Conseil constitutionnel valide l'interdiction totale des **coupures d'eau** dans la résidence principale en raison de factures impayées.
- L'arrêté préfectoral n°2015-18639 du 18 décembre 2015 crée le **syndicat intercommunal d'eau potable des Monts de Vilaine (SIEPMV)** issu de la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Montautour et du syndicat intercommunal des eaux de la Haute Vilaine.

L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques n'est pas en reste, puisqu'en 2015, l'arrêté du 18 novembre 2015 approuve le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne et arrête le programme pluriannuel de mesures correspondant.

MARCHÉS PUBLICS

De nombreux textes réglementaires sont également parus en 2015. On peut relever les textes suivants :

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Elle entraîne de profondes modifications dans le droit des marchés publics et renforce notamment l'accès des PME à la commande publique, la promotion des clauses sociales et environnementales, la création des "marchés de partenariat"... Elle entrera en vigueur en 2016.

Le décret n°2015-1163 du 17 sept.2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics. Il procède au relèvement du seuil de dispense de procédure des pouvoirs adjudicateurs et des entités adjudicatrices à 25 000 euros HT, tout en garantissant, en dessous de ce seuil, le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Loi NOTRE

Pour terminer, la loi qui aura un impact sur l'organisation des services d'eau potable dans les années à venir a été publiée, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) ainsi que la note du 6 octobre 2015 du Ministère de l'écologie relative aux compétences des collectivités dans le domaine de l'eau et de la biodiversité, dans la perspective de la révision des schémas départementaux de coopération intercommunale

La participation

du SMG 35 au 17^{ème} CGLE

Le SMG 35 a fortement contribué cette année au programme du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (CGLE) :



- La remise du Trophée de l'Eau 2015 au SMG 35 dans la catégorie préservation de la ressource,
- L'intervention du Pôle de l'Eau Grand Ouest : La Loi NOTRe : des opportunités de méthodes et d'organisations des services petit cycle et grand cycle de l'eau à mener.
- L'atelier "Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable »
- Focus "Bilan annuel des services d'eau potable 35 : élaboration et résultats pour 2014"

Le stand partagé avec les syndicats départementaux fut un lieu privilégié pour rencontrer l'ensemble de nos partenaires (SIE, SMP, services de l'Etat, Agence de l'Eau...etc.), faire découvrir les différentes organisations et échanger sur les nouvelles réglementations.

Le Pôle des Syndicats Départementaux du Grand Ouest : La loi NOTRe au cœur des sujets



Le 29 janvier 2015, les Présidents des 7 syndicats départementaux d'eau potable (Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de Loire-Atlantique, de la Vendée, de la Manche et de l'Orne) ont signé la convention constitutive du Pôle qui acte officiellement de leur collaboration. M. Aimé KERGUERIS est le Président du Pôle pour l'année 2015.

Le SMG a participé aux 3 conférences organisées par Eau du Morbihan. La réforme territoriale, cette année, est au cœur des discussions. En effet, La loi NOTRe du 7 août 2015 conduit à la **révision des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI)** qui fixeront les périmètres des nouveaux EPCI à fiscalité propre avec le transfert des nouvelles compétences dont l'eau potable. Ces rencontres ont permis au SMG 35:

- d'identifier les différents projets de SDCI,
- de déboucher sur des propositions d'orientation auprès de la préfecture d'Ille et Vilaine,
- de composer un argumentaire sur le bienfondé de l'organisation départementale,
- de lancer une campagne d'information auprès des services d'eau potable et des communautés de communes du département ...

Le pôle des syndicats départementaux du Grand Ouest a également défini des axes d'un **plan de communication** afin de promouvoir le Pôle et les modes d'organisation de ses membres.

En 2016, le SMG 35 a la vice – présidence du pôle (pilotée par Atlantic'Eau).

La gestion financière

Les recettes

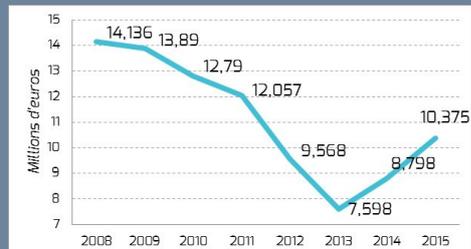
Les **recettes** du SMG35 proviennent quasi-exclusivement de la participation perçue sur les volumes d'eau facturés: **le fonds de concours**.

La gestion du **fonds de concours** est la raison première d'existence du SMG. Sa valeur est fixée tous les ans par le comité. Elle passe à **0,17€/m³** en 2015 (+1 ct) afin d'anticiper le pic de dépenses à venir.



Evolution de la trésorerie

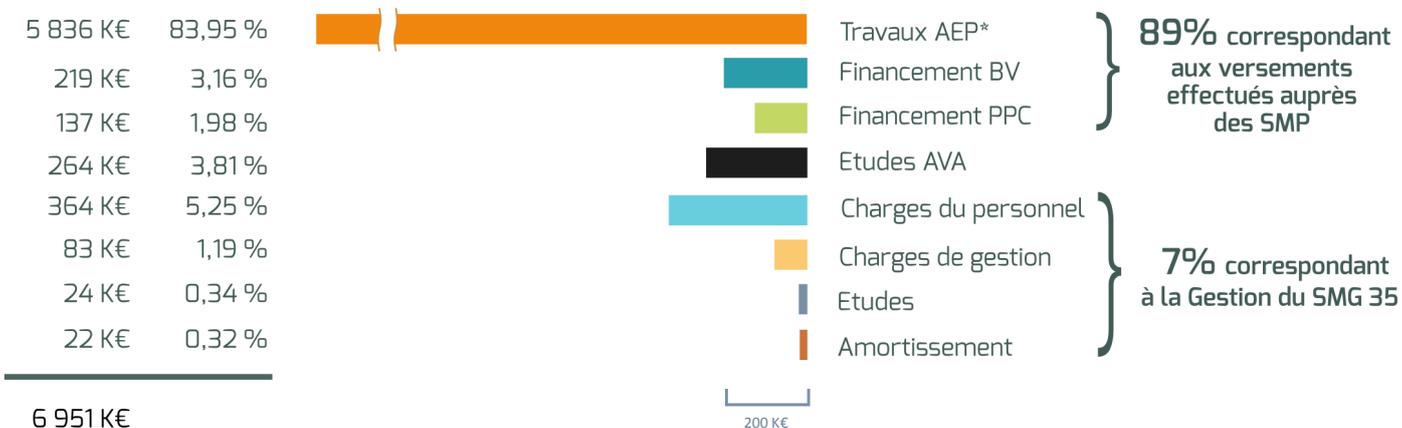
Une stagnation était envisagée pour 2015. Seulement des rattrapages au niveau de la remontée de la surtaxe (1,4M€) occasionnent une augmentation.



Les dépenses

Les **dépenses** réelles de 2015 correspondent essentiellement aux versements effectués auprès des SMP (89%). Ces dépenses permettent la réalisation de travaux de sécurisation d'alimentation en eau potable, de financer les périmètres de protection et les actions bassins versants.

En Ile-et-Vilaine, cette redistribution financière est le fondement d'une **solidarité** départementale.



* y compris les échéances d'emprunt de fin d'année

Le service du SMG 35:

Réseau de partenaires, agents et moyens techniques

En étroite collaboration avec les 6 Syndicats Mixtes de Production (SMP), le SMG 35 est **l'acteur référent** en matière de planification pour la gestion et la sécurisation de l'alimentation eau potable en Ille-et-Vilaine.

Du fait de ce positionnement, la démarche du SMG 35 est de s'engager voire piloter des projets communs avec son réseau de partenaire.

Sa stratégie est également de créer un lien de synergie entre les acteurs de l'eau notamment à travers des outils de communication.

Le partage d'expertises

Groupe Technicien AEP35

BRGM

Groupe GSP

GTRAEP

GéoBretagne

Plan Breton sur l'Eau

Dossiers sur la convention d'occupation du domaine routier départemental, la réhabilitation de réservoirs, le Fonds de Solidarité Logement et la présentation du SIG Topo de Rennes

Comité de pilotage du projet SIGES Bretagne, le portail de référence pour la gestion des eaux souterraines: amélioration du contenu existant et élaboration de contenus complémentaires.

Dossiers sur la Délégation de Services Publics: guide de suivi des DSP, logiciel GSEA: version consolidée édition RPQS avec plusieurs services, création d'un forum GSP.

Dossiers sur les installations AEP en cours et catalogue de prescriptions pour les futurs périmètres de protection

Dossiers sur la cartographie des réseaux, sur la structuration des données zones humides, sur l'évolution des données eau sur le site de géobretagne.

Réunions et groupe de travail sur la future structuration de l'eau en Bretagne et les diverses actions à mener.

Les agents du SMG

7 Agents

Début 2015

6,5 ETP

Equivalent
Temps Plein

85%

d'agents de la
filière technique

85%

d'agents titulaires

L'évolution du système d'information

- Une nouvelle architecture basée sur la virtualisation des postes de travail a été installée. Cette technologie permet: une meilleure flexibilité, une réduction des frais associés à la désuétude informatique et à la maintenance, une sécurité accrue.
- Le parc informatique a été harmonisé au niveau ses licences Windows (Pack Office 2010 ou 2013).
- Une nouvelle arborescence des documents informatisés est proposée et instaurée.
- Pour les besoins en logiciel, le SMG 35 s'est doté d'une seconde licence GSEA permettant l'édition et la mise à jour des données RPQS.
- Le SMG 35 bénéficie des services Mégalis Bretagne avec la création en 2015 d'un Extranet pour l'échange de fichiers volumineux.
- Le passage à l'e-administration se poursuit. Après la dématérialisation de la chaîne comptable, le SMG 35 transfère désormais les documents administratifs par flux électronique pour le contrôle de la légalité (processus ACTES).



Les perspectives 2016

Le suivi des nappes d'eau souterraine



La loi NOTRe



TRANSMISSION DES DONNÉES

Afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes et assurer une gestion équilibrée des ressources, le SMG 35, avec l'appui des collectivités productrices, propose que les données des exploitants (niveaux, volumes prélevés, données qualité) lui soient remontées de manière régulière et automatique. Dans le cadre de ses missions « d'observatoire de l'eau potable », le SMG réalisera des documents de synthèse sur l'état des nappes. Les données brutes et traitées seront à disposition des collectivités productrices.

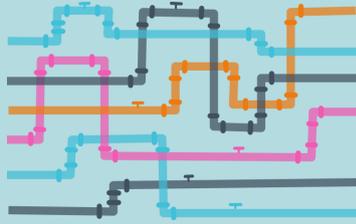
La position du SMG 35 est claire : ne pas bouleverser une organisation qui fonctionne. Elle répond aux objectifs énoncés par le ministère.

« Les nouveaux groupements mettant en œuvre la politique de l'eau doivent être confortés aux échelles pertinentes pour :

- La gestion de l'eau,
- La gestion durable des équipements structurants du territoire,
- Le renforcement des solidarités financières. »

L'échelle pertinente serait les SMP avec un SMG 35 fédérateur et organisateur de solidarité (sécurisation, gestion de la ressource, équilibre tarifaire).

Résultat de l'étude de la Gestion Patrimoniale



La refonte du site internet



RAPPEL DES OBJECTIFS

La gestion du patrimoine « eau potable » est essentielle pour assurer sa pérennité et la continuité du service. Elle sera l'enjeu des prochaines décennies.

Dans son rôle de garant de la sécurisation départementale en eau potable, le comité du SMG35 a décidé d'engager une étude patrimoniale et financière. Elle devra, pour chaque service d'eau potable du département, **appréhender la situation sur le renouvellement à engager au cours des prochaines années et évaluer le potentiel financier nécessaire à la conduite de ces opérations**. Elle aura pour objectif de sensibiliser les acteurs de l'eau potable à la gestion patrimoniale et les alerter sur des situations fragiles.

Le site internet présente des signes d'essoufflement dans sa version actuelle (créée en 2012), les visites ayant tendance à diminuer.

Une refonte du site est donc prévue en 2016.

Les principaux objectifs sont :

- Une page d'accueil vivante sur laquelle l'actualité de l'eau est mise en valeur,
- Une amélioration des pages les plus visitées : organisation territoriale de l'eau, l'observatoire de l'eau, le schéma départemental, la présentation des SMP,
- Une mise en valeur de la page de téléchargement de documents (rôle de référent de l'eau potable du SMG35).





**Syndicat Mixte de Gestion
pour l'approvisionnement
en eau potable de l'Ille-et-Vilaine**

2d allée Jacques Frimot
35000 Rennes
Tel : 02 99 85 50 69
contact@smg35.fr

 www.smg35.fr